

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 20  
Votants : 22

Date convocation : 06/06/2024  
Affichage : 06/06/2024

**Séance du 13 juin 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre et le 13 juin à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

**Présents :** Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLETT, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

**Absents excusés :** Aline RANC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Guy MAYRAND.

**Pouvoirs :** Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL.

**Secrétaire de séance :** Julian GAILLARD

**Objet : PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE CABANNES DANS  
LE CADRE DE LA COLONIE DE VACANCES ORGANISEE PENDANT L'ETE 2024  
A AUROUX :**

Monsieur le Président indique que les services de la jeunesse de la Commune de CABANNES (Bouches-du-Rhône) gèrent une colonie implantée sur le Commune d'Auroux. Les responsables de cette colonie ont récemment proposé au Centre de Loisirs de Langogne – Haut Allier (Espace jeunesse), géré par la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride, un partenariat permettant à des jeunes du territoire de la CCHAM de participer à des activités récréatives sur le site de la colonie.

Ce partenariat va notamment permettre aux enfants accueillis cet été au niveau du Centre de Loisirs de Langogne – Haut Allier (Espace jeunesse) :

- de participer à "des olympiades" organisées tous les vendredis de l'été 2024 sur le site de la colonie.
- d'offrir la possibilité à 8 enfants du territoire de s'inscrire à un séjour d'une semaine (avec hébergement) sur le site de la colonie de vacances.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**VALIDE** la convention de partenariat entre la Commune de CABANNES et la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride telle qu'annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Margeride  
Le Président,

Francis CHABALIER

